

CMA Hauts-de-France

SPECIAL AIDES ENERGIE

Janvier 2023



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE

SPECIAL AIDES ENERGIE

Janvier 2023

1. Les aides et dispositifs disponibles
2. La CMA en action
3. Campagne d'appels auprès des 2660 boulangers:
les 8 points à retenir
4. Les éléments de langage à partager



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE

LES AIDES DISPONIBLES pour vos factures 2023



HAUTS-DE-FRANCE

BOUCLIER TARIFAIRE

Pour une TPE de moins de 10 salariés , CA moins de 2 M€ et un compteur électrique de moins de 36 kVa

- ☑ Plafonnement de la hausse des prix d'électricité à 15% à partir du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 décembre 2023
Pour en bénéficier, vous devez vous rapprocher de votre fournisseur d'énergie et lui transmettre une [attestation sur l'honneur d'éligibilité](#)

PRIX DE L'ELECTRICITE LIMITE A 280 euros / MWh

Pour les TPE qui ont renouvelé leur contrat de fourniture d'électricité au second semestre 2022 et qui ne bénéficient pas du tarif réglementé

- ☑ Ce tarif garanti est applicable dès la facture de janvier 2023.

Pour en bénéficier, vous devez vous rapprocher de votre fournisseur d'énergie et lui transmettre une [attestation sur l'honneur d'éligibilité](#)

TotalEnergies va proposer aux PME qui ont signé des contrats entre juillet et décembre, avec des prix trop élevés, de pouvoir renégocier avec un prix de l'ordre de 280 euros du mégawattheure permettant un alignement sur le tarif garanti aux très petites entreprises (TPE)

LES AIDES DISPONIBLES pour vos factures 2023



HAUTS-DE-FRANCE

AMORTISSEUR ELECTRICITE

Pour une TPE ou PME de moins de 250 salariés , non éligible au bouclier tarifaire et un compteur électrique supérieur à 36kVA



L'amortisseur électricité permet de protéger les entreprises ayant signé les contrats élevés, en payant **un prix supérieur à 180€/MWh**. L'Etat prendra en charge, sur **la moitié de la facture, la différence entre le tarif moyen annuel et un prix plancher de 180€/MWh**.

Le montant plafond de l'amortisseur s'élève à 320€/MWh sur 50% des consommations, soit une aide maximale de 160€/MWh

Ce montant sera déduit et affiché directement sur votre facture

Pour en bénéficier, vous devez compléter et transmettre à votre fournisseur d'énergie une [attestation d'éligibilité au dispositif](#)

GUICHET ELECTRICITE - GAZ

Toutes les TPE, PME éligibles à l'amortisseur électricité, et qui remplirait toujours, après prise en compte du bénéfice de l'amortisseur, les critères du guichet d'aide



Sont donc éligibles à ce guichet les TPE dont les **dépenses d'énergie représentent 3 % du chiffre d'affaires en 2021** après prise en compte de l'amortisseur, et dont la facture d'électricité après réduction perçue via l'amortisseur, connaît une hausse de plus de 50 % par rapport à 2021.

30 % des coûts éligibles plafonnée à 2 millions d'euros, pour les entreprises subissant une baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) de 30 % par rapport à 2021 ou ayant des pertes d'exploitation (condition vérifiée à la maille trimestrielle)

Pour la période novembre – décembre 2022, il ouvre le 16 janvier 2023.

LES AIDES DISPONIBLES pour vos factures 2023



ETALEMENT DES FACTURES

Pour une TPE ou PME ayant des difficultés de trésorerie

- Les fournisseurs d'énergie peuvent proposer un étalement des factures des premiers mois de l'année.
Cette mesure est possible jusqu'à l'été 2023

Pour en bénéficier, vous devez vous rapprocher de votre fournisseur d'énergie

REPORT DU PAIEMENT IMPÔT ET COTISATIONS SOCIALES

Toutes les TPE, PME

- Cette mesure ponctuelle est envisageable à la demande des entreprises.
Ces reports ne s'appliquent pas à la TVA, taxes annexes et au reversement de prélèvement à la source
 - **Vous pouvez demander un délai de paiement** auprès des services des impôts des entreprises (hors TVA) et des URSSAF ou bien saisir la commission des chefs des services financiers – CCSF - pour un plan global d'étalement.
(codefi.ccsf59@dgfip.finances.gouv.fr). (mettre le numéro de département concerné)

MAIS AUSSI

LE PGE RESILIENCE jusqu'au 31/12/2023

Destiné aux entreprises fortement impactées par les conséquences économiques de la crise en Ukraine et dont la capacité de remboursement est compatible avec des financements supplémentaires au plus d'un premier PGE

Le PGE Résilience permet de soutenir les entreprises ayant un besoin significatif de trésorerie, notamment dans les cas suivants :

hausse du prix de certaines matières premières (céréales, métaux, **énergies**),

Peuvent bénéficier de cette prolongation les entreprises :

- ☑ • n'ayant pas obtenu de PGE Résilience avant le 30 juin 2022,
- ayant obtenu un PGE Résilience sans atteindre leur plafond de 15% de CA. Ces entreprises pourront effectuer auprès de leur banque une demande portant sur la partie restante de ce prêt.

Montant maximum de l'aide = à 15% du CA annuel moyen des 3 dernières années

Pour en bénéficier, vous devez vous rapprocher de votre banque

RESPONSABILISER LES FOURNISSEURS

- ☑ Possibilité pour **les boulangers** de résilier leur contrat d'énergie sans frais en cas de hausse mettant en péril la survie de leur activité
- ☑ Les fournisseurs ont signé une charte s'engageant à proposer un tarif équilibré dans des délais raisonnables au TPE et PME. L'Etat rendra publique la liste des fournisseurs ne respectant pas la charte.



HAUTS-DE-FRANCE

LA CMA HdF A VOS CÔTÉS

**MOBILISER
INFORMER
ACTIVER**

Vos contacts CMA HdF

La task force énergie au 09 72 72 72 07
ou contact@cma-hautsdefrance.fr

NOS ACTIONS D'INFORMATION GENERALE

- Création d'un **espace dédié** et mis à jour en temps réel sur le site web de la CMA
- Communication sur **les réseaux sociaux** de la CMA
- Création d'un dossier **spécial "Energie" de 4 pages** dans le magazine CMA, diffusé aux 110 000 artisans de la région
- Création d'une **Task Force** avec la CCI pour communiquer sur les dispositifs avec mise en avant de notre numéro unique, 09 72 72 72 07
- **Intervention médias** de la CMA (et relai sur les réseaux sociaux), notamment via BFMTV pour le Président [sur BFM Lille](#)
- Formation des **conseillers du Pôle relation Client** de la CMA (gestion des appels entrants) sur les aides de l'Etat et les modalités d'accès pour les artisans.
- **Emailing** à l'ensemble des artisans de la Région



LA CMA HdF A VOS CÔTÉS

**MOBILISER
INFORMER
ACTIVER**

Vos contacts CMA HdF

La task force énergie au 09 72 72 72 07
ou contact@cma-hautsdefrance.fr



DES ACTIONS D'INFORMATION PLUS CIBLEES

- Campagne **d'appels sortants** pour couvrir toutes les **boulangeries** (environ 2600 dans la région), qualifier la criticité des solutions au regard des factures d'énergie et caractéristiques des contrats en cours et apporter le conseil direct sur les aides disponibles de l'Etat. Démarrage le 4 janvier 2023.
- **Mobilisation** spécifique de l'équipe des chargés de **développement** durable CMA en appui des demandes des entreprises, prioritairement les boulangers
- Mobilisation des autres conseillers entreprises CMA **sur le terrain** (en entreprises), en lien avec les besoins des entreprises et spécifiquement les boulangeries
- **Echanges directs** avec les principaux **fournisseurs d'énergie** (EDF, Engie, TotalEnergies) pour éviter toute rupture dans la fourniture d'énergie aux entreprises artisanales et donner le maximum de visibilité aux clients entreprises sur leurs prochaines factures et les possibilités de moratoire commercial dans les cas critiques

LA CMA HdF A VOS CÔTÉS

**MOBILISER
INFORMER
ACTIVER**

Vos contacts CMA HdF

La task force énergie au 09 72 72 72 07
ou contact@cma-hautsdefrance.fr



DES ACTIONS INNOVANTES

- **Sensibilisation – formation des 16 000 apprenants** (dont 8000 apprentis) aux écogestes permettant de baisser la consommation d'électricité. Ce module de sensibilisation sera ouvert en formation à distance à l'ensemble des maitres d'apprentissage
- **Création de 2 modules de formation** à destination des artisans:
 - Faire du développement durable une opportunité pour mon entreprise (2 jours)
 - Comprendre et réduire ma facture énergétique (1 jour).

Ces modules représentent pour les jeunes en apprentissage comme pour les entreprises artisanales autant des enjeux pédagogiques que sociétaux. Ainsi, par ces dispositifs de formation digitalisés, la CMA Hauts-de-France fait de la transformation environnementale un puissant levier de transformation de l'artisanat et de la CMA.

I

Campagne d'appels auprès des boulangers

les 8 points à retenir



53% ont un compteur électrique de plus de 36 kVA, donc ne peuvent pas bénéficier du tarif réglementé.



23% (+36 kVA) ont souscrit ou renouvelé leur contrat il y a moins d'un mois.

31% engagés pour plus de 2 ans

48% engagés pour 1 an



Pour **28%**, les tarifs n'ont pas ou peu augmenté (+36 kVA)



33% (+36 kVA) ont constaté une hausse de leur facture d'énergie de plus de 100%.



76% des boulangers ont augmenté leur prix de vente.



33% (+36 kVA) craignent que les hausses des prix de l'énergie mettent en danger leur entreprise au point de penser à la fermeture :

9% de façon imminente

3% dans les 6 mois

21% dans l'année

Les artisans situés en zone urbaine se sentent davantage menacés que ceux situés en milieu rural.



38% des artisans (+36 kVA) déclarent être impactés très fortement à la fois sur leur trésorerie et leur rentabilité.



53% (+36 kVA) ne connaissaient pas les dispositifs d'aides avant l'appel.

Les artisans inquiets

1 sur 3

33% (+36 kVA) des boulangers-pâtisseries interrogés craignent que les hausses des prix de l'énergie entraînent de façon imminente la fermeture de leur entreprise.

METHODOLOGIE

Les boulangers-pâtisseries de la région Hauts-de-France ont été contactés par téléphone du 5 au 17 janvier 2023. L'objectif était de les informer sur les aides existantes et de déceler les entreprises artisanales en difficulté, face à l'augmentation des prix de l'énergie. 1 550 artisans ont été contactés et **390 artisans** ont répondu.

LA CMA HdF A VOS CÔTÉS

Les éléments de langage à partager

- Nous sommes à l'écoute des artisans et sur le terrain avec nos 200 élus et l'ensemble de nos collaborateurs
- Depuis le covid, nous voyons arriver les conséquences des crises successives sur l'économie des proximités et notamment depuis aout dernier celle de l'énergie.
- Nous avons alerté l'État, nous nous sommes mobilisés avec la CCI et le préfet de région .
- Nous avons proposé une « solution solidaire » avec celle des 3 tiers (1/3 État 1/3 Entreprise 1/3 Fournisseur).
- Pour l'essentiel, nous avons été entendus avec notamment l'engagement de l'État (amortisseur et Guichet notamment) et dernièrement le geste des fournisseurs d'énergie (cf Plafonnement et TOTAL) pour les cas les plus difficiles.

LA CMA HdF A VOS CÔTÉS

Les éléments de langage à partager



La CMA est mobilisée pour

- **informer** les 110 000 artisans de cette région
 - **Appeler** les 2 600 artisans boulangers de cette région
 - **Activer les aides** de l'État et des fournisseurs (pas un artisan qui ne mobilise pas les aides auxquelles il a le droit)
 - **Accompagner les entreprises** qui en ont besoin et mobiliser le Conseiller départemental de sortie de crise quand c'est nécessaire.
 - **Mesurer l'impact** des dispositifs existants, leur mise en œuvre et leur capacité à répondre aux besoins des artisans
- L'heure est à la mobilisation sur le terrain** , pas un rideau ne doit baisser sans que nous ayons tout tenté pour sauver l'entreprise.

Nous sommes mobilisés et déterminés

Merci

de votre attention !

cma-hautsdefrance.fr

09 72 72 72 07

(prix d'un appel local)



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE